L'an deux mil vingt-quatre le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :** M. Jean-Baptiste CORDON,Mme Élise LEROY.

M. Hervé JOSSELIN donne procuration à Mme Anne-Claude MORIN.

Secrétaire de séance : Mme Madeleine ABBÉ

------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire annonce aux conseillers que Mme Ludivine ALVES PEREIRA a démissionné.

**Délibération 1 DEVIS PORTE POUR LE SITE DES AULNAYS**

Une porte de service est à changer au site des Aulnays, un devis est demandé auprès de Point P.

Nous avons besoin d’une porte ouverture vers l’extérieur HT 1970 LG 1000, pose en tunnel, panneau plein et vitrage partie haute 4/16/4, paumelles renforcées et barre anti-panique.

Le devis propose toutes les caractéristiques demandées avec le choix du bois ou du PVC :

une porte en bois pour un montant de 2 628.17 € HT,

une porte en PVC pour un montant de 1 578.19 € HT.

Les Conseillers décident de choisir la porte en bois qui est plus solide et reste dans le style du site des Aulnays.

**Délibération 2 DEVIS SAUR POUR LE LOTISSEMENT « LE CLOS**

**GRASSET »**

La société INFRACONCEPT qui a été choisie pour suivre les travaux du lotissement du « Clos Grasset » nous informe que l’entreprise SRTP retenue lors de l’appel d’offres, a prévu dans son devis le raccordement en eau potable sur le réseau existant.

Cette prestation doit être réalisée par la SAUR.

Un devis est fourni par la SAUR, pour cette prestation, d’un montant de 4 182.00 € HT.

L’entreprise SRTP doit déduire cette prestation du marché et se coordonner avec la SAUR pour ces travaux. Le montant déduit est de 2 500.00 € HT, mais il y a une plus-value de 1 400.00 € HT (fourniture et pose d’une vidange ou purge 900.00 € HT et raccordement sur existant d’un dispositif de branchement 500.00 € HT). La déduction est de 1 150.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération accepte ce changement tel qu’il est expliqué ci-dessus.

**Délibération 3 DEVIS SDE POUR L’ÉCLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT « LA LOUVELAIS »**

L’étude de la deuxième phase de l’éclairage public du lotissement « La Louvelais » a été réalisée par le SDE 22. Le montant estimatif s’élève à 66 744.00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d’ingénierie).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d’équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019 d’un montant de 40 170.00 €.Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d’ingénierie au taux de 8 % en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu’il aura lui-même réglé à l’entreprise un ou plusieurs acomptes, puis un décompte, au prorata de chaque paiement de celle-ci.

Le conseil Municipal accepte à l’unanimité le dossier proposé par le SDE 22

concernant la deuxième phase de l’éclairage public du lotissement « La Louvelais ».

**Délibération 4 CRÉATION D’UNE VOIRIE COMMUNALE**

**A LA VILLE ES ROBERT**

Les travaux de création d’une nouvelle voirie à la Ville Es Robert qui sort sur la départementale D792 ont commencé en janvier 2024.

Des travaux complémentaires de drainage et de terrassement supplémentaires, de reprofilage du fossé avec pose de canalisation et de bouche d’égout sont nécessaires, la plus-value est de 10 618.00 € HT.

La SRTP indique une moins-value de 5 550.00 € HT sur le devis existant.

La différence est de 5 068.00 € HT qui doit être validée par le conseil municipal.

Les conseillers après délibération acceptent les changements de travaux proposés et le nouveau coût engendré par ces changements.

**Délibération 5 AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET**

**COMMUNE 2023**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date de ce jour, arrêtant les opérations de l’exercice 2023 du budget commune.

Il fait connaître que le Conseil Municipal doit, par délibération, décider de l’affectation de l’excédent de fonctionnement (472 945.75 **€**) au budget de l’exercice suivant (2024).

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, Le Conseil Municipal, décide d’affecter l’excédent de fonctionnement de l’exercice 2023 de la manière suivante :

* A la section investissement du budget primitif 2024, article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » : 340 000.00 €.
* A la section de fonctionnement du budget primitif 2024, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 132 945.75 €.

**Délibération 6 BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT**

**« LE CLOS GRASSET» 2024**

Le Conseil Municipal, a adopté, à l’unanimité, le budget primitif 2024 du lotissement « Le Clos Grasset » qui est voté hors taxe, dont les recettes et les dépenses s’équilibrent à la somme de 463 318.00 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 329 118.00 €. Recettes  : 329 118.00 €.

SECTION D’INVESTISSEMENT

Dépenses : 134 200.00 €. Recettes 134 200.00 €.

**Délibération 7 IMPÔTS LOCAUX 2024**

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de ne pas augmenter les différents taux d’imposition pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l’unanimité, la proposition de Monsieur le Maire.

Les taux applicables s’établissent ainsi :

Foncier bâti 41.10 % 315 730 €

Foncier non bâti 74.54 % 84 305 €

Taxe d’habitation 17.22 % 26 226 €

**TOTAL 426 261 €**

**Délibération 8 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024**

Le Conseil Municipal, doit avec la mise en place de la M57, décider d’un taux de fongibilité qui permet de faciliter les mouvements d’écriture de chapitre à chapitre dans la même section. Le choix des conseillers est le taux de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Le Conseil Municipal, a adopté, à l’unanimité, le budget primitif 2024 de la commune, dont les recettes et les dépenses s’équilibrent à la somme de 2 523 752.14 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 1 321 110.56 € Recettes : 1 321 110.56 €

SECTION D’INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 202 641.58 € Recettes : 1 202 641.58 €

**Délibération 9 OUVERTURE DES PLIS DE L’APPEL D’OFFRES POUR L’EXTENTION DE LA GARDERIE**

La commission d’ouverture des plis s’est réunie le lundi 4 mars à 14h00 pour l’extension de la garderie dont les travaux se composent de 10 lots (Terrassement-VRD-gros œuvre- ravalement, Charpente-bardage, Couverture zinc-interventions sur couverture existante- étanchéité à chaud-variantes, Menuiseries extérieures, Menuiseries intérieures, Cloisons sèches-isolations-plafonds, Revêtements sols et murs, Peinture, Courants forts et faibles-ventilation-chauffage électrique, Signalisation).

Tous les lots ont été pourvus comme indiqué ci-dessous (montants HT) sauf le lot 10 signalisation qui est infructueux :

Lot 1 terrassement-gros œuvre SASU BIDAULT pour un montant de 49 916.42 €.

Lot 2 charpente-bardage SARL BCO pour un montant de 38 072.85 €.

Lot 3 couverture étanchéité SARL VILLALON pour un montant de 16 816.58 €.

Lot 4 menuiseries extérieures SASU BIDAULT pour un montant de 25 500.00 €.

Lot 5 menuiseries intérieures SARL BCO pour un montant de 5 067.06 €.

Lot 6 cloisons sèches SASU BIDAULT pour un montant de 24 980.00 €.

Lot 7 revêtements sols, murs SARL MIRIEL pour un montant de 9 377.20 €.

Lot 8 peinture SARL MARJOT PEINTURE pour un montant de 8 316.85 €.

Lot 9 courants-chauffage JPF INNDUSTRIES pour un montant de 25 764.17 €.

Lot 10 signalisation est infructueux

TOTAL 203 811.13 €

Les conseillers municipaux, après délibération et à l’unanimité, acceptent de :

Valider la proposition de la commission.

D’autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

D’autoriser les paiements par acompte.

**Délibération 10 PERSONNEL COMMUNAL**

Madame DOREL Isabelle a sollicité Monsieur le Maire pour demander un passage à temps partiel à partir du 1er septembre 2024 dans le cadre de la retraite progressive jusqu’à la date de sa retraite qui sera le 1 juin 2026.

Le dossier doit être validé par le Centre de Gestion et la CNRACL.

Monsieur le Maire suggère d’accepter le temps partiel à 50 % comme elle le souhaite en précisant qu’elle doit travailler 17h30 par semaine. Une personne sera recrutée, elle travaillera 17h30 par semaine.

Pour que le service fonctionne sans encombre, il est essentiel que les horaires de chacun soient compatibles et respectés.

Le Conseil Municipal accepte la demande de Mme DOREL Isabelle pour son passage à temps partiel à 50 % comme indiqué ci-dessus.

**Délibération 11 RÉGULARISATION DE TERRAINS**

La délibération du 7 décembre 2023, faisait acte de la rétrocession de deux délaissés de voirie qui étaient toujours au nom des consorts RAULT dans le hameau du Petit Calage, La Ville Hamonet. Il s’agit des parcelles cadastrées A463 de 80 m² et de la A1235 de 89 m².

Les frais relatifs à cet acte, incombent à la commune mais le montant n’est plus le même, il s’élève à ce jour à 168.66 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte le changement des frais relatif à cet acte.

**Délibération 12 MISE A DISPOSITION D’UN POINT D’EAU INCENDIE**

**PRIVÉ/PUBLIC**

Pour donner suite au conseil municipal du 21 septembre 2023, et après avoir statué pour participer financièrement, pour équiper les élevages concernés par l’obligation de disposer d’un moyen de lutte contre l’incendie.

La famille DECLERCK Lode qui gère le GAEC DeCli Agri à la Chapelle Bernier est concernée par ce dispositif et a fait une demande de participation aux frais de l’installation d’une poche d’eau, vu qu’une bouche incendie ne peut être installée.

La famille a fourni une facture de 7 942.49 € HT, le montant de la citerne souple 240m3 est de 5 105.00 € HT.

Monsieur le Maire met au vote la prise en charge de 50 % du prix de la cuve plafonnée à 3 000.00 € avec signature de la convention.

Les conseillers après réflexion, décide d’accepter ce système de participation, à l’unanimité.

Chaque demande sera étudiée en respectant les règles définies.

La famille DECLERCK Lode touchera une participation financière de 2 552.50 € selon la facture fournie.

QUESTIONS DIVERSES

CAMION DE PIZZA

La demande de stationnement d’un camion de pizza sur la commune est refusée.

SUBVENTION POUR UN VOYAGE

l’école de Jugon les Lacs a organisé un voyage scolaire à la montagne du 4 au 10 février 2024 ; le coût par enfant est de 620 € financés par les familles pour 220.00 €, l’amicale de l’école 200.00 € et la mairie 200.00 €.

La famille de Bourseul sollicite une subvention pour ce voyage.

Les conseillers décident de ne pas donner une suite favorable à ce dossier.

GRAND FORUM DES ASSOCIATIONS

Ils sollicitent la nomination d’un délégué, les conseillers nomment M ou Mme RAMEZ.

PANNEAU LUMIPLAN

Après une demande d’inscription sur notre panneau lumineux pour publier un événement hors commune, Monsieur le Maire demande aux conseillers s’ils acceptent de mettre des événements qui concernent d’autres communes.

Après un vote de 3 voix pour et 9 voix contre, seuls les événements concernant Bourseul peuvent y figurer.

Ordre du jour :

Délibération 1 Devis porte pour le site des Aulnays

Délibération 2 Devis SAUR pour le lotissement le « Clos Grasset »

Délibération3 Devis SDE pour l’éclairage public du lotissement « La Louvelais »

Délibération 4 Création d’une voirie communale à la Ville Es robert

Délibération 5 Affectation du résultat budget commune 2023

Délibération 6 Budget primitif 2024 du lotissement « Le Clos Grasset »

Délibération 7 Impôts locaux 2024

Délibération 8 Budget primitif 2024 commune

Délibération 9 Ouverture des plis de l’appel d’offres de l’extension de la garderie

Délibération 10 Personnel communal

Délibération 11 Régularisation de terrains

Délibération 12 Mise à disposition d’un point d’eau incendie privé/public

Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 28 MARS 2024

Philippe DAULY Mme Madeleine ABBÉ

le Maire Secrétaire de séance